



Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 16 juin 2026

La vice-présidente Marlène RÉZENNE souhaite la bienvenue aux membres du conseil général. Elle rappelle aux visiteurs et visiteuses qu'ils n'ont pas le droit de vote et de parole.

1. Appel nominal

Sont présent-e-s :

Benz Jacqueline, Besson Jean-Jacques, Besson Anne-Marie, Bieri Ulysse, Blanc Valentina, Boulaz Marius, Desarzens Christophe, Durgnat Caroline, Duvauchelle Annika, Huber Verena, Jordan Michel, Lavanchy Sébastien, Massard Nicolas, Mauron Guy, Naito Baptiste, Orlovskaya Tatyana, Perreault Sylvie, Reymond Delphine, Rézenne Marlène, Vincent Michel, Wettstein Harri, Zimmermann Christine.

Sont excusé-e-s :

Baehni Luc, Benza Isabelle, Blanc Michel, Blum André, Bonvin Barbara, Boulaz Johann, Boulaz Martine, Boulaz Roland, Firmann-Gaulis Caroline, Gaudard Michel, Hostettler Grégoire, Lugon Pascal, Nicod Stéphane, Perreault Julien, Perreault Nicole, Rémy Christophe, Siggen Manuel, Turk François.

Sont absent-e-s :

Blum Anne, De la Touche Isabelle (arrivée en cours de séance), Henchoz Guillaume, Jan Laurent, Kuster Kim, Mezenen Sandrine, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Panchaud Damien, Rasori Alessandro, Reymond Jan, Soares Jérémie.

Avec 22 conseillers généraux présents sur 52, le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du mois de décembre 2025

Le procès-verbal est approuvé avec une abstention.

4. Assermentations et démissions

Alexandre BERTO, Boris BRUCKLER, Evelyne DE ICCO, Aurore DICK et Julie FALCON sont assermenté·e·s.

La lettre de démission du président sortant Fréville LAFORGE est lue. Il n'y a pas d'autres démissions.

5. Lecture des lettres et propositions individuelles

La vice-présidente Marlène RÉZENNE informe qu'aucune lettre ni proposition individuelle n'a été reçue au vendredi 12 juin 2026.

6. Élections statutaires

Il n'y a pas d'élections statutaires ce soir, ce conseil étant le dernier de la législature.

7. Communications du bureau et de la Municipalité

La vice-présidente Marlène RÉZENNE annonce que, d'entente avec Mme Tatyana ORLOVSKAYA, prochaine présidente, les prochains Conseils généraux commenceront à 20h.

Le syndic Marc BENOIT indique que la Municipalité suit ses dossiers avec des avancées sûres, mais parfois lentes.

Le syndic Marc BENOIT informe que la mise en place de la zone à 20 km/h sur la place du Bourg s'est faite rapidement, l'autorisation de la DGMR ayant déjà été obtenue de longue date. Il précise que si la sécurité des piétons et des touristes ainsi que le bien-être au centre du Bourg étaient les objectifs initiaux du projet, l'élément déterminant de la décision municipale a été la sécurité des élèves aux abords de l'école et des bus. Il relève que les accès à l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) constituent également une source d'inquiétude et indique que l'engagement d'une personne à chaque entrée et sortie de classe par l'ASCOVABANO soulage les enseignantes et renforce la sécurité. Il ajoute que le début et la fin de la zone 20 devant la boulangerie correspondent à l'emplacement mis à l'enquête à l'époque et qu'une demande est en cours pour la prolonger jusqu'aux portes.

Le syndic Marc BENOIT informe que le projet de la route de Vaulion sera mis à l'examen préalable dans les prochaines semaines et que le projet à soumettre doit encore être validé.

Le syndic Marc BENOIT revient sur la pose du revêtement bitumineux sur la route de Vaulion début avril, qui a suscité de nombreuses spéculations parmi les citoyennes et citoyens. Il précise qu'au vu de la réfection complète de la route de Vaulion prévue à l'horizon 2028, seules de petites réparations urgentes avaient été envisagées. Il indique que le rafraîchissement du marquage, prévu de longue date, avait été validé par l'entreprise en novembre 2025, mais reporté au printemps en raison des conditions météorologiques ; le feu vert a alors été donné en pensant qu'un simple taccochage suffirait.

Le syndic Marc BENOIT explique que l'entretien des routes est budgété chaque année et que l'analyse des travaux à effectuer se fait en sortie d'hiver avec l'entreprise Divico-Kutter, séance qui a eu lieu le 8 avril. Il indique qu'une dégradation plus rapide que d'habitude des écarts de niveaux et des endroits défectueux a été constatée, et que Divico-Kutter a poliment refusé d'effectuer des réparations ponctuelles dont l'efficacité ne pouvait être garantie, proposant à la place des travaux similaires à ceux réalisés à la rue du Bourg. Il précise que la Municipalité a finalement validé cette offre et a pu profiter d'un rabais en se glissant entre deux chantiers liés au Tour de Romandie, à Orbe et à Vallorbe.

Le syndic Marc BENOIT informe que, insatisfaite des délais et de la restructuration de l'entreprise Signal, la Municipalité s'est tournée vers une entreprise basée à Éclépens, Road Art. Il indique que la commande pour le marquage aux normes de la route de Vaulion a été validée, de même que les éléments de signalisation pour la Bretenaue et le champ des Barres, les délais et détails de réalisation devant encore être convenus. Il précise que le radar mobile, inclus dans la même commande, est en cours de livraison pour l'élément manquant.

Le syndic Marc BENOIT informe que le chantier de réfection des trois chemins agricoles soumis aux améliorations foncières arrive à son terme avec le dernier tronçon du chemin de Praël. Il relève que ce chantier a mis en évidence l'importance d'entretenir non seulement le revêtement, mais également les bas-côtés, l'infiltration d'eau par ces derniers ayant endommagé, à plusieurs endroits, les plaques de béton et le goudron ; il précise que ce phénomène est également visible sur la route de Moiry.

Le syndic Marc BENOIT indique que l'étude hydrogéologique relative à l'eau potable, portant sur les sources de la Diaz et de Combe, est toujours en cours. Il informe que 20 à 25 compteurs seront remplacés chaque année, conformément au budget, afin de les équiper d'un système radio permettant la lecture des index depuis la rue au moyen d'une tablette ; le programme GWF sera compatible avec le système Urbanus et simplifiera le traitement des index pour la facturation. Il ajoute que les installations devront également être équipées, à terme, d'une vanne anti-retour avant compteur selon les règles SW 12, une première étape étant prévue au Fochau en septembre 2026.

Concernant les ressources humaines, le syndic Marc BENOIT informe que M. Laurent JAN, engagé à 20%, a trouvé un emploi à 100% comme employé communal dans une autre commune depuis le 1er juin, et se réjouit qu'il puisse débiter une nouvelle étape de sa vie. Il indique que Mme Martine PUGIN a annoncé son départ à la retraite pour

fin novembre 2026 et que le contrôle des habitants sera transféré à Mme Laetitia LAVANCHY. Il informe que la future Municipalité s'est réunie pour faire la connaissance de Cédric REY, l'informer de son fonctionnement et procéder à la répartition des dicastères, précisant que ce dernier a déjà commencé à prendre en main le PEC, dans le délai fixé au 31 août.

S'agissant du dernier Conseil général de la législature, le syndic Marc BENOIT remercie les présidents Manuel SIGGEN et Fréville LAFORGE ainsi que les membres du bureau pour l'organisation et la bonne tenue des séances, et adresse des remerciements particuliers à la vice-présidente Marlène RÉZENNE pour son engagement dans la préparation des assermentations. Il remercie l'ensemble des membres du Conseil général, des commissions et délégations intercommunales, félicite les personnes assermentées pour la prochaine législature ainsi que les membres élus dans les commissions et délégations, et salue la nouvelle présidente, Mme Tatyana ORLOVSKAYA.

Le syndic Marc BENOIT remercie également l'administration communale, Mmes Fabienne GOLAY, Laetitia LAVANCHY et Martine PUGIN, ainsi que M. David DUTOIT, employé communal, et l'ensemble des personnes en charge de la conciergerie et des espaces verts, pour leur engagement. Il remercie enfin ses collègues municipaux pour leur travail, leur disponibilité et l'ambiance collégiale et constructive au sein de la Municipalité.

Le syndic Marc BENOIT adresse une pensée particulière à Nicolas MEZENEN, qui quitte officiellement ses fonctions le 30 juin. Il relève que, bien que ses dicastères aient été répartis depuis sept mois, Nicolas MEZENEN reste toujours très investi dans ses dossiers, notamment l'éclairage public, le PEC et le canal Maillefer, ainsi qu'au sein de l'ASCOVABANO, de la commission de l'abbatiale et de la cour du cloître. Il se dit soulagé et rassuré de le voir quitter ses fonctions sur des nouvelles positives quant à l'évolution de sa santé après deux opérations du cœur, et le remercie pour son engagement.

Le municipal Michel CHABLOZ informe que l'éclairage public a été changé la semaine précédente. Un dysfonctionnement est apparu sur le haut du village, les lampes s'allumant et s'éteignant. Ce problème est actuellement réglé, mais le flux et l'orientation doivent encore être ajustés.

Le municipal Yves MOUQUIN informe que, concernant les déchets, le rapport est toujours attendu. Une nouveauté importante concerne le plastique : des sacs taxés spécialement destinés au plastique seront proposés, ce qui aura un impact sur le ramassage des Molok. Une étude sera faite ces prochains mois afin de déterminer la solution la plus adaptée à la commune. Des informations seront transmises via le site internet dès qu'elles seront disponibles.

Ali-Georges MAIRE entre pour le compte du journal l'Omnibus.

Le municipal Léo PIGUET informe que l'ADNV (Association pour le développement du Nord vaudois) a lancé une candidature au label « Best Tourism Village ». Suisse Tourisme a sélectionné différents villages, dont Romainmôtier, pour l'obtention de ce

label. La candidature est maintenant transmise. Il relève que l'obtention de ce label constituerait une belle reconnaissance et remercie Michel et Roseli GAUDARD.

La vice-présidente Marlène RÉZENNE informe que la municipalité invite les membres du Conseil à une collation à la Brasserie à l'issue de la séance.

8. Préavis 01/2026 : Comptes et gestion 2025

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion et finances (COGEFI), Christophe DESARZENS, qui procède à la lecture du rapport de la COGEFI.

Le syndic Marc BENOIT explique qu'il est difficile de comparer les comptes 2024 et 2025 et que le budget 2025 a été fait avec de grandes inconnues dont la péréquation, ce qui explique ces grandes différences. La répartition est devenue très pointue. Il indique que la préoccupation principale de la Municipalité concerne les liquidités, qui constituent un axe de travail prioritaire.

Le conseiller Ulysse BIERI indique avoir examiné les comptes avec attention, notamment parce que c'est son métier. Il s'interroge sur la non-budgétisation de certains salaires et sur l'augmentation importante des charges de personnel.

Le syndic Marc BENOIT répond que la question fait l'objet de discussions régulières. L'objectif est de contrôler les heures supplémentaires. Les taux sont donc adaptés afin d'éviter une augmentation des heures supplémentaires. Pour l'avenir, il est prévu une stabilisation. Avec le départ à la retraite de Martine PUGIN, une diminution pourrait éventuellement avoir lieu. Le syndic précise toutefois qu'il ne peut pas faire de promesses, mais que l'objectif reste de stabiliser les comptes.

Le syndic Marc BENOIT confirme que le chiffre est important, avec environ CHF 100'000.- de plus. Il relève qu'en discutant avec des collègues d'autres communes, une augmentation des taux est également constatée ailleurs.

Le conseiller Ulysse BIERI demande également les raisons de l'augmentation d'environ CHF 25'000.- pour le personnel d'exploitation.

Le syndic Marc BENOIT et la boursière expliquent cette augmentation notamment par la prime liée aux années de service, par le taux de 20% de M. Laurent JAN et par l'augmentation du tarif horaire des « petites mains ».

Le conseiller Ulysse BIERI relève une augmentation de 365% des frais liés à la signalisation. Pour le bien et l'esthétique du village, il souhaite que la Municipalité ait la main un peu moins lourde sur la signalisation.

Les comptes sont passés en revue.

Le conseiller Ulysse BIERI propose une motion d'ordre visant à voter les comptes en bloc. Cette proposition est acceptée.

Il est procédé au vote : contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : par déduction 22.

Le Préavis 01/2026 : Comptes et gestion 2025 est adopté.

9. Rapport des délégués aux associations intercommunales

SDISJV (Service Défense Incendie et Secours Jura vaudois) : le municipal Michel CHABLOZ informe que tout va bien.

ASCOVABANO (Association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon) : le municipal Léo PIGUET informe avoir repris cette délégation ad interim. Les comptes ont été validés. Il évoque la construction des nouveaux collèges, dont les plans sont plus ou moins validés, avec la construction d'un collège à Croy pour les classes 1-4P, Vaulion accueillerait les élèves de 5-8P, ainsi qu'un réfectoire de 130 places. À Vaulion également la construction d'une salle de gym et la remise aux normes de la salle de gym de Croy. Il évoque également la problématique des transports scolaires. Une doublure a été créée sur certains trajets et une personne a été engagée pour la gestion des bus dans la cour.

AIVN (Association intercommunale du Vallon du Nozon) : les comptes ont été acceptés. L'association se porte bien, ce qui permet d'équilibrer les contributions des communes chaque année. Des travaux ont été réalisés afin de pouvoir enlever le sable qui bloque, ainsi que sur la centrifugeuse. Le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) se poursuit avec le retraçage des canalisations, afin de déterminer à qui appartient chaque canalisation et où vont les eaux.

ORPC (Organisation régionale de protection civile) : la conseillère Verena HUBER, déléguée suppléante, indique avoir été assermentée lorsqu'elle a remplacé le municipal Nicolas MEZENEN. Elle précise qu'un nouveau membre a été élu au CODIR (comité de direction) et que les comptes présentent un excédent de CHF 43'000.- malgré la subvention cantonale divisée par deux en 2025, mais que l'ORPC a été attentive à ses dépenses, ce qui a permis de ne pas augmenter la contribution. La révision des statuts est toujours en cours, ils sont actuellement vérifiés par un juriste. Le rapport a été transmis à Cédric, futur municipal.

10. Divers

La vice-présidente Marlène RÉZENNE informe avoir reçu par mail une interpellation de la conseillère Delphine REYMOND et lui demande d'en faire lecture. Cette dernière se dit surprise qu'elle ne figurait pas au point 4.

La vice-présidente Marlène RÉZENNE informe que la demande est arrivée trop tard.

La conseillère Delphine REYMOND estime que le règlement du Conseil général permet de transmettre une interpellation jusqu'au début de la séance. Elle a transmis sa demande hier, ce qui est dans les délais. Elle souhaite faire les choses dans les règles.

La vice-présidente Marlène RÉZENNE précise avoir contacté le préfet Steve MORAND, afin de clarifier la procédure. Ce dernier lui aurait précisé que les interpellations figurent dans les divers.

La conseillère Delphine REYMOND décide de réadresser son interpellation pour le prochain Conseil général, afin de le transmettre dans les délais corrects.

Le conseiller Ulysse BIERI relève que, dans le mémento destiné aux conseillers-ères, il est précisé qu'une interpellation peut être déposée au plus tard au début du conseil.

La vice-présidente Marlène RÉZENNE répond qu'il n'est pas obligatoire de l'inclure à l'ordre du jour.

Le conseiller Ulysse BIERI fait lecture de l'art. 34 de la loi sur les communes sur l'interpellation.

La vice-présidente Marlène RÉZENNE précise que lors du prochain conseil la présidente, lors d'un vote, vérifiera que 5 personnes soutiennent l'interpellation, ce qui sera suivi d'une discussion à l'issue de laquelle une résolution peut être adoptée.

Le conseiller Michel JORDAN demande que les abréviations soient citées en entier, la première fois qu'elles sont nommées.

Le conseiller Harri WETTSTEIN pose une question au sujet des installations apportées par le Parc Jura vaudois le long du Nozon depuis Croy jusqu'à Nidau. Il souhaite savoir si la commune est impliquée et relève qu'il trouve certains éléments regrettables.

Le municipal Léo PIGUET répond que le Sentier de l'eau, inauguré par la Conseillère d'État Isabelle MORET, est financé par le Parc Jura vaudois, de Nidau jusqu'à Croy, avec une chasse au trésor pensée pour les familles, dont l'arrivée est à la porterie. Il s'agit d'un projet d'envergure régionale avec la collaboration des diverses communes du Vallon.

En complément, le syndic Marc BENOIT précise que ce projet a été mis à l'enquête et a fait l'objet de réflexions assez poussées par des spécialistes, accompagnés de municipaux. Il a été validé par toutes les instances dont le canton.

La conseillère Verena HUBER signale qu'en empruntant ce chemin, un panneau est à l'envers vers le chemin Katharina von Arx.

Le municipal Léo PIGUET s'engage à aller regarder.

La conseillère Annika DUVAUCHELLE pose une question concernant le site internet de la commune. Elle relève que l'agenda des manifestations est désespérément vide alors que de nombreuses manifestations ont lieu à Romainmôtier, y compris Kaléidoscope.

La vice-présidente Marlène RÉZENNE précise que si les secrétaires ou la commune ne sont pas informées, il n'est pas possible de remplir l'agenda.

Le municipal Léo PIGUET reconnaît que les cordonniers sont les plus mal chaussés et que le secrétariat n'a pas encore été informé. Il rappelle que ce sont les organisateurs qui doivent faire remonter l'information.

La conseillère Isabelle DE LA TOUCHE demande si la gestion de cet agenda ne pourrait pas être confiée à la porterie.

La vice-présidente Marlène RÉZENNE répète le message du municipal Léo PIGUET afin de clarifier le fonctionnement prévu, à savoir que c'est aux organisateurs d'événements de s'annoncer auprès de la commune.

Le municipal Yves MOUQUIN précise que, lors de la création du site internet, il avait été prévu que les organisateurs puissent introduire eux-mêmes leurs manifestations, afin de ne pas reporter la charge sur le secrétariat. Le constat est toutefois que, dans neuf cas sur dix, les personnes ne le font pas.

Le conseiller Michel VINCENT relève qu'il trouve peu cohérent d'installer un panneau d'informations vers le lavoir sans remettre l'eau dedans. Il évoque également la question de son droit d'eau sur la Diaz et se demande s'il sera touché.

Le syndic Marc BENOIT répond que le dossier du canal Maillefer était géré par le municipal Nicolas MEZENEN et sera repris par Cédric REY, qui a déjà pris des contacts. Il indique que l'état va mettre à l'enquête cette concession et qu'un préavis sera probablement nécessaire. Concernant le droit d'eau, il précise ne pas se considérer comme spécialiste. Il s'engage à informer l'hydrologue de cet élément.

La conseillère Verena HUBER pose une question sur la possibilité d'avertir les personnes par téléphone. Elle ne reçoit pas de message, mais voit uniquement les nouvelles dans les status.

Le conseiller Ulysse BIERI propose d'en parler à l'apéritif.

Le municipal Yves MOUQUIN rappelle qu'un Repair Café aura lieu le dimanche 21 juin 2026 de 14h à 17h, soit sur la place, soit dans la salle des commissions.

La conseillère Isabelle DE LA TOUCHE annonce le vernissage de Naoaki SAKAMOTO, qui travaille à Oguni-Nagaoka. Un petit atelier de fabrication de papier aura lieu, suivi d'un apéritif à partir de 18h à l'espace Alma M.

La vice-présidente Marlène RÉZENNE remercie tous les membres présents ainsi que celles et ceux qui s'investissent dans les commissions.

Le prochain Conseil aura lieu le mardi 6 octobre 2026 à 20h.

La séance se termine à 20h55.